

Observatoire de la formation

LES ÉLÈVES CPIP

profil - motivations – perspectives

2012 – 2022



Janvier 2023

Cécilia Lagarde



Énap

École nationale
d'administration
pénitentiaire



Sommaire

<i>Introduction</i>	5
<i>Le profil sociodémographique des élèves de 2012 à 2022</i>	7
<i>De plus en plus de juristes parmi les CPIP</i>	13
<i>Intégrer la formation de CPIP : une priorité croissante pour les élèves</i>	19
<i>Des motivations professionnelles et des perspectives d'évolution dans le métier de CPIP</i>	23
<i>Les élèves internes : un âge moyen plus élevé et une expérience dans l'administration pénitentiaire significative</i>	25
<i>Conclusion</i>	31
<i>Bibliographie</i>	31



Introduction

Les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) sont chargés du suivi de l'ensemble des personnes placées sous main de justice. Ils « concourent à la préparation des décisions de justice à caractère pénal. Ils assurent le suivi de l'exécution des peines et veillent au respect des obligations judiciaires dans un objectif de prévention de la récidive et de réinsertion ».¹

Bien qu'ils œuvrent au cœur même du système pénal français, les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) n'entrent pas ou peu dans les représentations de la prison. Cet « oubli » tient en premier lieu au manque de visibilité du champ professionnel, celui de la réinsertion des personnes détenues, dans lequel ils s'inscrivent. Par extension, et bien que plusieurs recherches aient démontré l'existence d'interactions nombreuses et variées avec le monde extérieur², le milieu carcéral reste méconnu par les Français tant du point de vue des caractéristiques des détenus et des droits qui leur sont accordés que de celui des personnels pénitentiaires et de leurs activités quotidiennes.

Ces méconnaissances trouvent d'abord leur origine dans les représentations sociales de la prison qui associent le plus souvent le milieu carcéral à sa mission sécuritaire (Kellens, 2006), davantage qu'à sa mission de réinsertion, qui reste un concept flou (Février, 2013). Il en résulte que les professionnels qui incarnent cette dernière mission sont les grands oubliés des représentations traditionnelles du système pénal. En outre, la faible médiatisation du métier de CPIP (Marchetti, 1996) contribue à maintenir ces agents dans l'ombre, sinon à en diffuser une image quelque peu décalée de leur fonction professionnelle.

La méconnaissance des missions et du rôle de ce corps professionnel peut également s'expliquer par son his-

toire. En effet, les acteurs de l'aide sociale en prison ont rencontré au cours du temps une série de bouleversements, relatifs à leurs missions, ainsi qu'à leur identité professionnelle, qui a eu comme conséquence de brouiller leur image et le sens donné à leur métier³.

Marqué par l'ensemble de ces changements, ce métier voit depuis presque 20 ans de nouvelles générations de CIP puis de CPIP intégrer ce corps professionnel.

L'ambition de ce travail est de faire la lumière sur leur profil. Qui sont-ils et d'où viennent-ils ? Cette étude s'impose aujourd'hui car ce corps professionnel et les missions qu'il porte font l'objet d'un intérêt politique explicite, dont l'illustration la plus probante est le recrutement massif décidé et engagé depuis 2018.

L'objet de cette étude s'attache à retranscrire l'évolution du profil socio-démographique des élèves conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) entrés en formation entre 2012 et 2022. Les données illustrées se basent sur 11 promotions, soit 2753 élèves au total. L'élaboration de ce profil et l'évolution de ses caractéristiques présentent l'intérêt de disposer d'une image précise de la majorité de ces professionnels, et de dessiner les tendances de demain. C'est donc à travers des indicateurs tels que le genre, l'âge, le niveau et les spécialités de diplômes, leur situation matrimoniale ou leur origine régionale, que nous tenterons d'objectiver l'identité des CPIP. Des données sur les sources d'information par lesquelles ils ont appris l'existence du concours, les raisons pour lesquelles ils ont choisi de le passer, et les perspectives professionnelles qu'ils envisagent en début de formation viendront compléter cette étude. De surcroît, un focus sur les élèves entrés en formation par le biais du concours interne est également présenté.

¹ Décret n°2010-1639 du 23 décembre 2010, portant statut des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation.

² Pour exemples, COMBESSIE (P.), *Prisons des villes et prisons des campagnes, Étude d'écologie sociale*, Les éditions de l'Atelier, 1996. MARCHETTI (A.M.), *La prison dans la Cité*, Desclée de Brouwer, 1996.

³ BOUAGGA (Y.), « Le métier de conseiller d'insertion et de probation : dans les coulisses de l'Etat pénal », *Sociologie du Travail*, Volume 54, Issue 3, 2012, pp317-337.

À retenir

2753 élèves entrés en formation entre 2012 et 2022

76% de femmes

30,5 ans de moyenne d'âge

57% proviennent des DISP du nord de la France

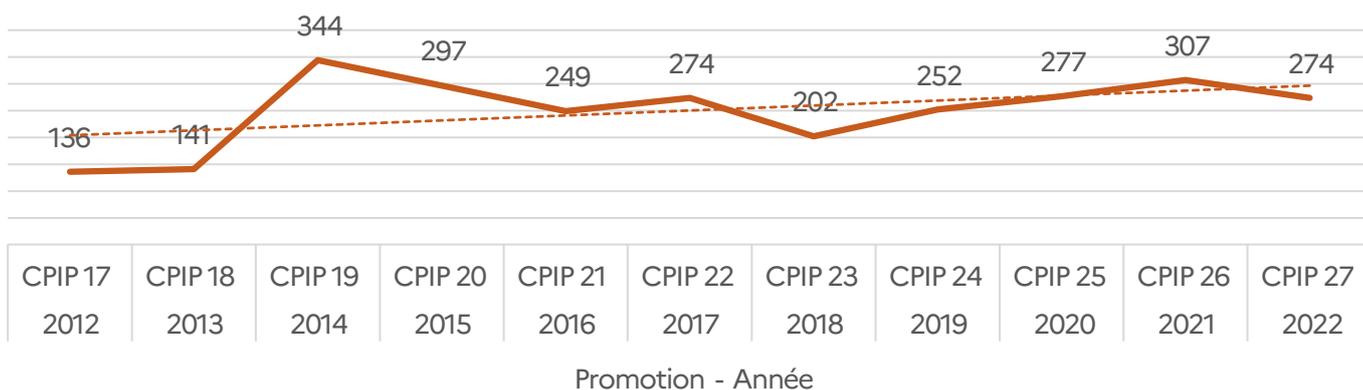
86% sont diplômés du supérieur, dont 45% d'un Bac+5

Le concours de CPIP représente un premier choix pour **60%** des élèves

34% sont entrés en formation de CPIP pour contribuer à la réinsertion des PPSMJ

47% envisagent de faire carrière dans le métier de CPIP et **25%** souhaitent monter en grade.

Graphique 1 : Évolution des effectifs d'élèves entrés en formation entre 2012 et 2022, par promotion et par année



Entre 2012 et 2022, 2753 élèves ont intégré la formation de CPIP, soit en moyenne 250 élèves par an. Comme en témoigne la courbe de tendance, l'évolution des effectifs est à la hausse depuis 10 ans. En effet, en 2012 et 2013, respectivement 136 et 141 élèves CPIP ont été recrutés, pour atteindre 344 personnes en 2014, effectif record sur la période, et plus de 250 élèves ensuite, à l'exception des promotions 21 et 23.

Plusieurs explications peuvent éclairer ce constat. Tout d'abord, la loi de programmation pour la Justice a nécessité un renfort des moyens alloués aux SPIP, prévoyant la création de 1500 postes sur la période 2018-2022. À

titre d'exemple, le concours pour l'année 2021 a proposé plus de 350 recrutements, expliquant l'effectif élevé d'élèves entrés en formation cette année-là (307 personnes). Dans un second temps en 2019, une réforme statutaire permet aux CPIP, alors classés catégorie B, de passer en catégorie A⁴. Ils voient donc leur grille indiciaire évoluer, ce qui peut potentiellement attirer davantage de candidats aux concours.



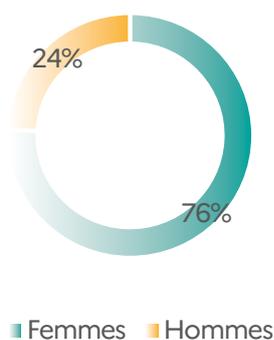
2753 élèves ont intégré la formation de CPIP entre 2012 et 2022

250 élèves en moyenne par promotion

⁴ Décret n° 2019-50 du 30 janvier 2019 portant statut particulier du corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation.

Le profil sociodémographique des élèves de 2012 à 2022

Graphique 2 : Répartition par genre des élèves CPIP entrés en formation entre 2012 et 2022 - Proportions

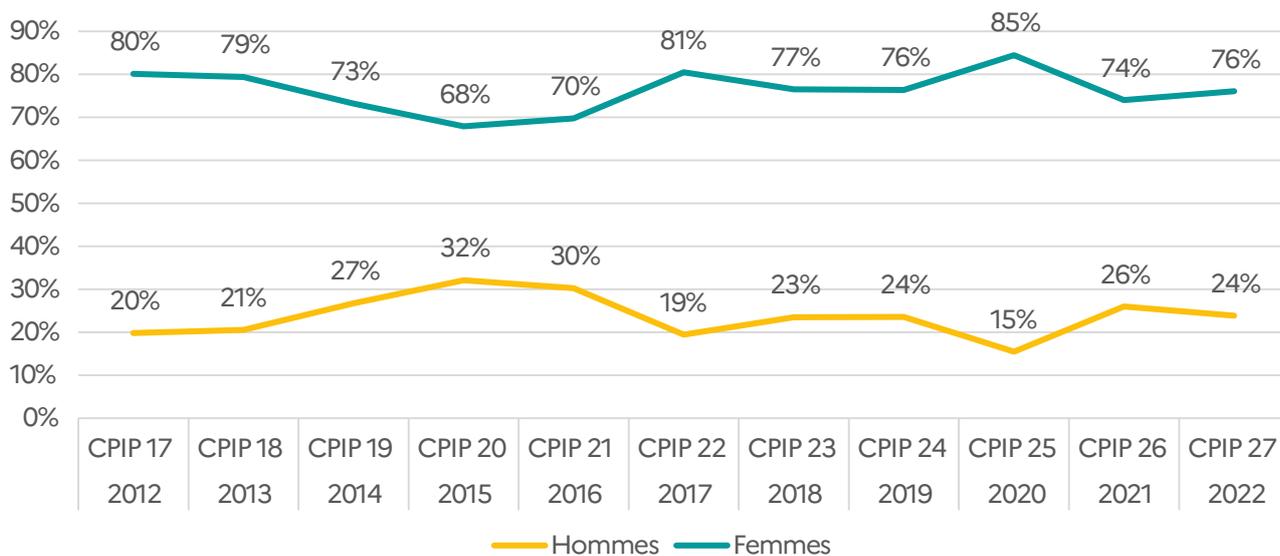


Au total, depuis 2012, les trois quarts des élèves sont des femmes.

L'administration pénitentiaire fait figure d'exception quant à la représentativité de son personnel féminin comparé à d'autres administrations. D'ordinaire, les femmes sont davantage représentées dans les catégories « basses », du fait du « plafond de verre » limitant souvent l'accès des femmes à des emplois de catégorie A (Rambourg, 2013).

Il peut être intéressant de s'interroger sur les raisons pour lesquelles le corps des CPIP attire essentiellement des femmes. Une explication pourrait provenir de la part importante de juristes au sein des promotions, les filières de droit étant majoritairement féminines⁵.

Graphique 3 : Évolution de la répartition par genre des élèves entre 2012 et 2022 – Proportions



L'évolution de la répartition par genre selon les promotions est plutôt stable, les femmes représentent 68% au minimum des promotions (CPIP 20) et 85% au maximum (CPIP 25).

Les courbes illustrées sur le graphique, témoignent d'une certaine réduction de l'écart de représentativité femmes/hommes, notamment en 2015 et 2016, bien que les femmes restent largement majoritaires.

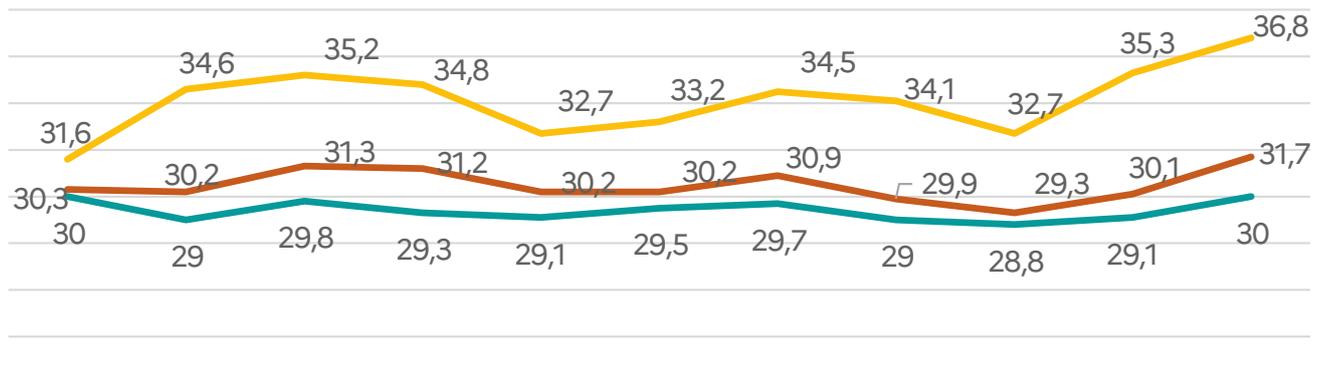


76% des élèves CPIP sont des femmes



⁵ Les femmes représentent 70% des licenciés en droit. VAILLANT (E.), *Ces filières de filles qui manquent de garçons*, l'Étudiant, avril 2011.

Graphique 4 : Évolution de l'âge moyen des élèves entre 2012 et 2022



CPIP 17	CPIP 18	CPIP 19	CPIP 20	CPIP 21	CPIP 22	CPIP 23	CPIP 24	CPIP 25	CPIP 26	CPIP 27
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022

— Total — Hommes — Femmes

L'âge moyen des élèves CPIP s'élève à 30,5 ans. Si les moyennes d'âge sont relativement stables dans le temps, la dernière année indique une élévation significative avec une valeur de 31,7 ans. Cette valeur est la moyenne d'âge la plus élevée depuis 10 ans. Ce constat provient des hommes, entrés en formation en 2022, avec une moyenne d'âge de 36,8 ans en moyenne.

Les hommes ont en moyenne 4 ans de plus que leurs collègues féminines : 34,1 ans contre 29,4 ans pour les femmes.



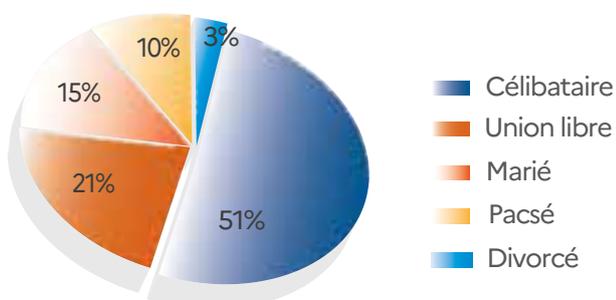
Les élèves CPIP sont âgés de 30,5 ans en moyenne.

Femmes : 29,4 ans

Hommes : 34,1 ans

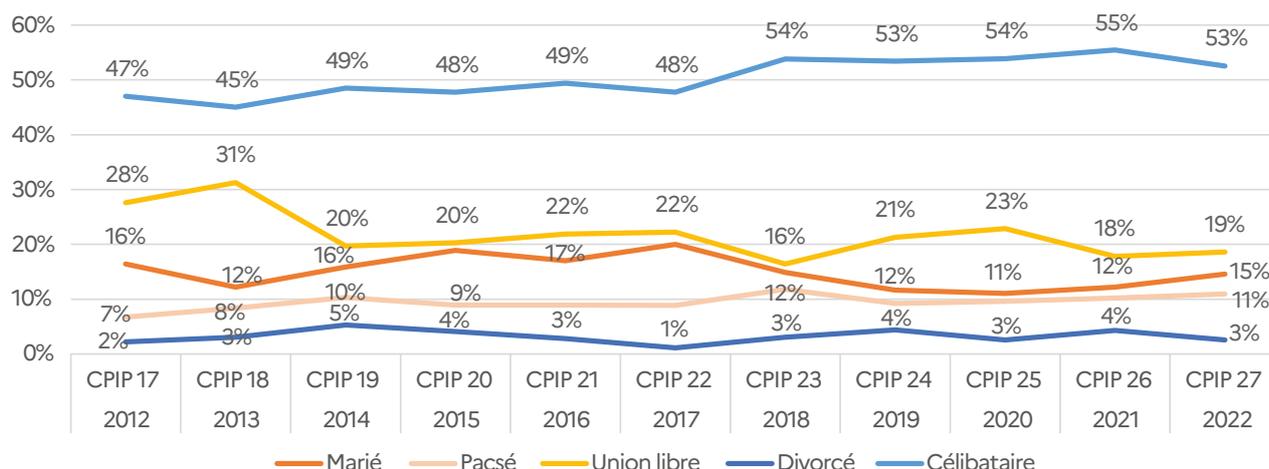


Graphique 5 : Situation matrimoniale des élèves CPIP entrés en formation entre 2012 et 2022 – Proportions



Entre 2012 et 2022, la moitié des élèves entrant en formation étaient célibataires. Parmi les personnes en couple, 21% étaient en union libre, 15% mariées et 10% pacsées.

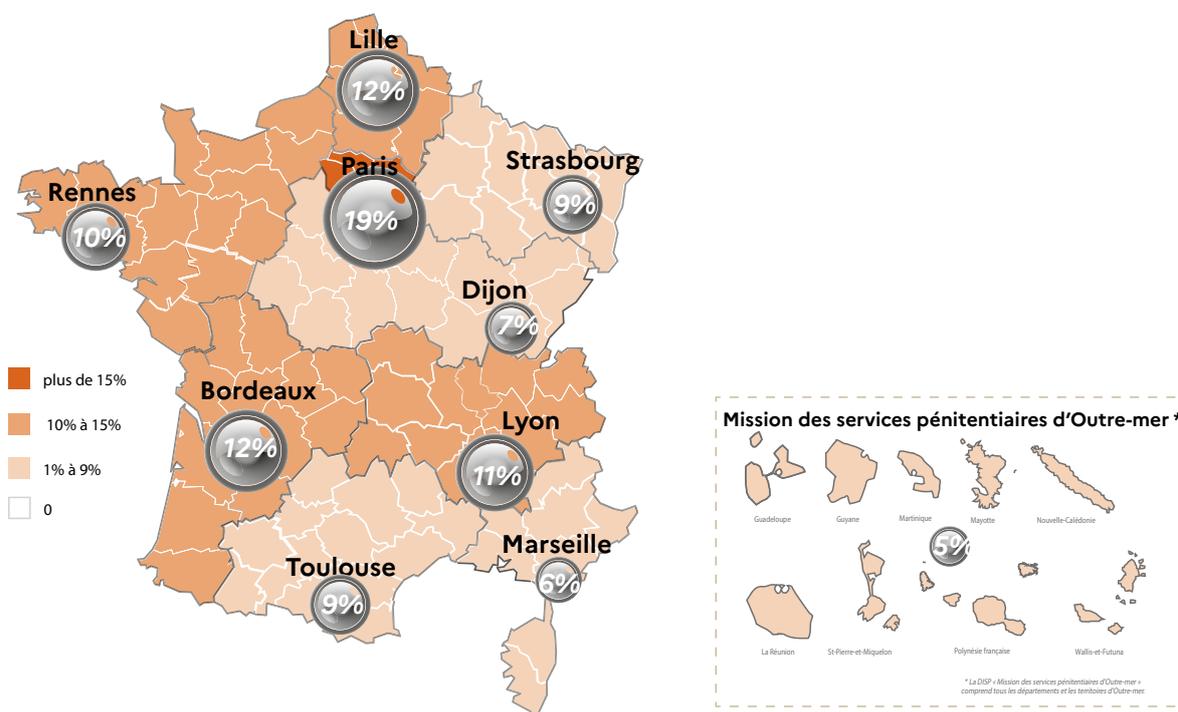
Graphique 6 : Évolution de la situation matrimoniale des élèves entre 2012 et 2022 – Proportions



De manière plus détaillée, les situations matrimoniales des élèves sont relativement stables dans le temps. Les proportions d'élèves célibataires sont toujours majoritaires et représentent 45% à 55% des promotions.

On retiendra une élévation de leur représentativité à partir de 2018, comptant pour plus de 50% des effectifs à partir de cette année-là.

Graphique 7 : DISP d'origine des élèves entre 2012 et 2022 – Proportions



Les CPIP entrés en formation entre 2012 et 2022 proviennent de toutes les DISP de France. La DISP de Paris est en tête avec 19% d'élèves qui en sont issus. Ensuite, les DISP de Bordeaux et Lille suivent avec 12%, suivies de près par la DISP de Lyon (11%). La DISP de Rennes est

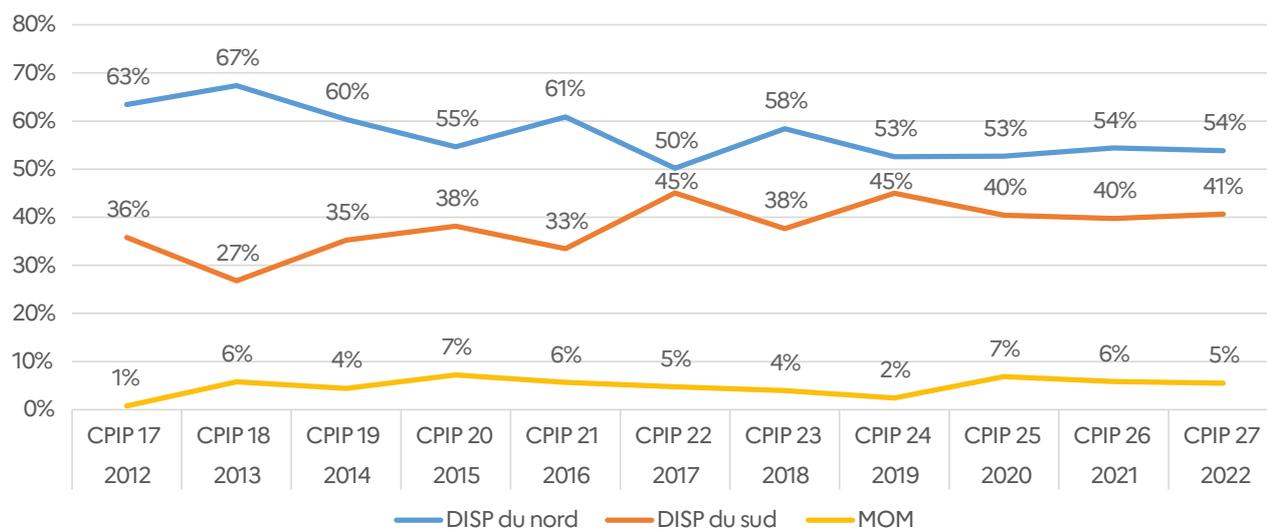
représentée à hauteur de 10% et celles de Strasbourg et Toulouse 9%.

Les DISP de la MOM, Marseille et Dijon constituent les régions d'origine de 5% à 7% de la cohorte étudiée.



DISP les plus représentées : Paris 19%, Bordeaux et Lille 12%.

Graphique 8 : Évolution de l'origine géographique des élèves entre 2012 et 2022 – Proportions



En majorité, les élèves proviennent des DISP du nord de la France (Paris, Lille, Rennes, Strasbourg et Dijon), 57% en moyenne sur toutes les promotions étudiées. Les DISP du sud (Bordeaux, Lyon, Marseille et Toulouse) sont les régions d'origine de 38% des élèves et la MOM est quant à elle représentée par 5% des élèves.

Au regard des courbes présentes sur le graphique, on constate que ces écarts tendent à diminuer avec les années. Même si les régions du nord sont toujours les plus représentées, celles du sud voient leur proportion augmenter.

Notons que la courbe relative à la MOM est stable, avec 5% en moyenne d'élèves qui en proviennent.



DISP du nord : 57%

DISP du SUD : 38%

MOM : 5%

Graphique 9 : Répartition des élèves CPIP formés entre 2012 et 2022 selon la CSP de leurs parents – Proportions

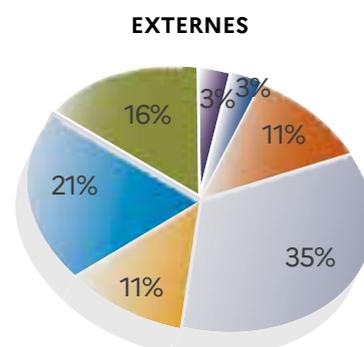
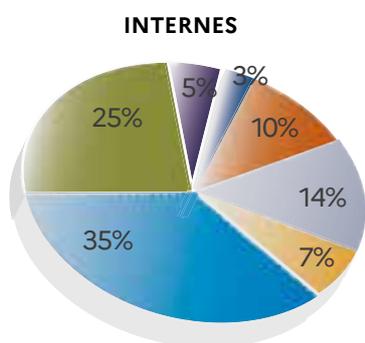


Les origines sociales des CPIP sont relativement variées. Les catégories les plus représentées des pères sont celles de « cadre/profession libérale » (28%) et d'« em-

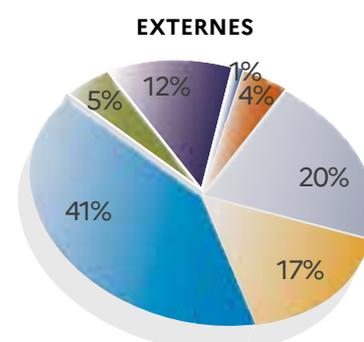
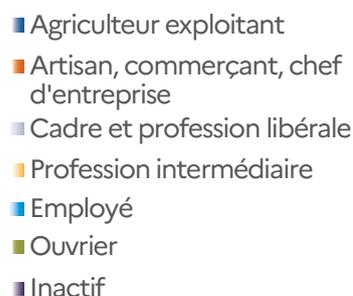
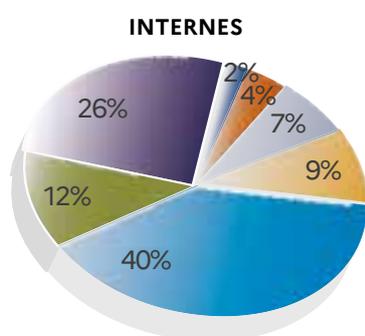
ployé » (26%). Leurs mères sont plus souvent « employées » (40%).

Graphique 10 : Répartition des élèves CPIP formés entre 2012 et 2022 selon la CSP de leurs parents et leur modalité d'intégration de la formation – Proportions

CSP PÈRE



CSP MÈRE



Selon qu'ils soient internes ou externes, les élèves affichent des origines socioprofessionnelles différentes. En effet, les élèves issus du concours interne ont majoritairement un père employé (35%) ou ouvrier (25%), tandis que les externes présentent plus de deux fois plus de pères cadre ou de profession libérale : 35% contre 14% chez les internes. De même, les représentativités des pères employés et ouvriers affichent des valeurs bien inférieures.

Concernant les CSP des mères, des écarts apparaissent également. Si les proportions d'employées sont égales, les cadres et professions libérales sont plus élevées chez celles des élèves externes (20% contre 7%), de même que les professions intermédiaires (17% contre 9%). Inversement, davantage d'élèves internes ont des mères inactives et ouvrières.



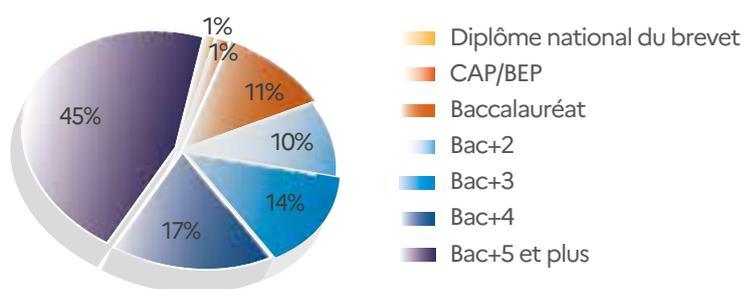
CSP père : cadres et professions libérales : 14% chez les internes 35% chez les externes

CSP mère : Employées : 40% chez les internes 41% chez les externes



De plus en plus de juristes parmi les CPIP

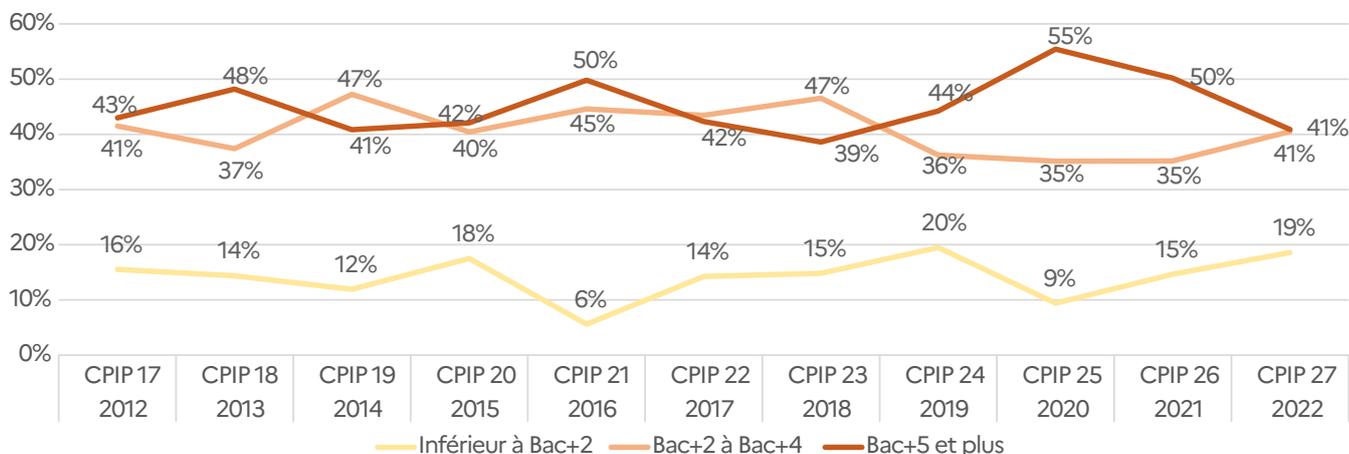
Graphique 11 : Diplôme des élèves CPIP entrés en formation entre 2012 et 2022 – Proportions



De façon très majoritaire, les élèves CPIP sont diplômés du supérieur : 86% ont suivi des études supérieures et 45% d'entre eux ont un Bac+5 et plus.

Pour rappel, le concours externe de CPIP est accessible aux titulaires d'un Bac+3. Les élèves sont donc surdiplômés par rapport au niveau de diplôme requis pour intégrer la formation.

Graphique 12 : Évolution des diplômes des élèves CPIP entre 2012 et 2022 – Proportions



Depuis 10 ans, l'évolution des capitaux scolaires détenus par les élèves CPIP indique une relative stabilité. Les proportions de non bacheliers sont comprises entre 10% et 20%, tandis que celles des titulaires d'un Bac+2/

Bac+4 et d'un Bac+5 et plus oscillent entre 40 et 50%.

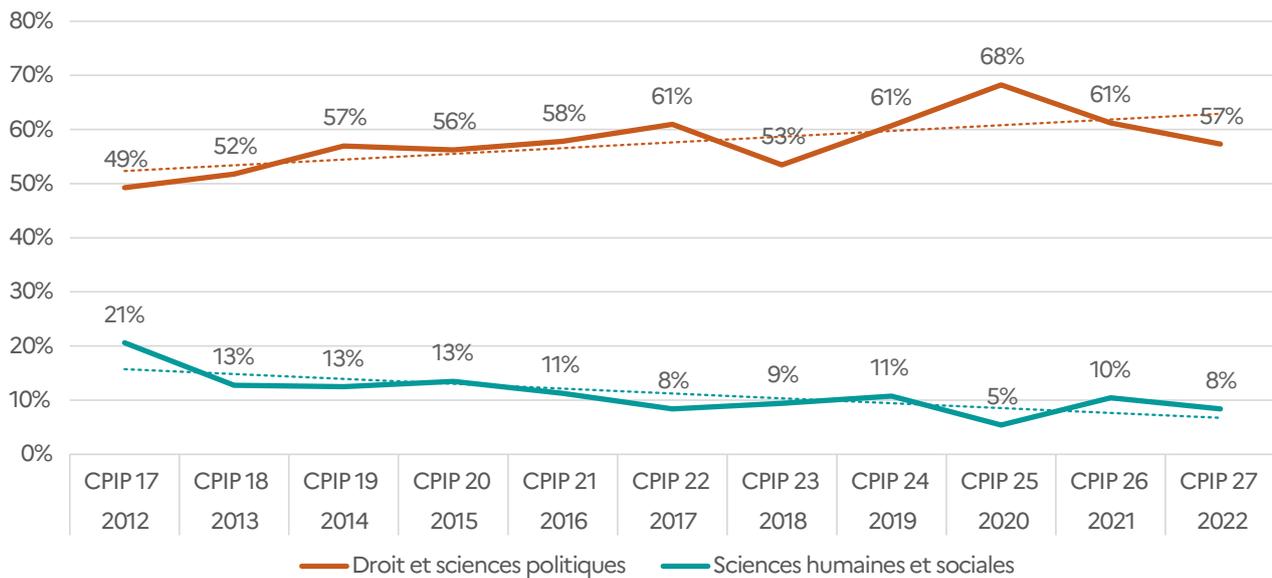
Au cours de la période étudiée, on note une légère baisse des Bac+2/Bac+4, au profit des Bac+5 et plus.



14% des élèves ont un niveau de diplôme inférieur à Bac+2
45% sont diplômés d'un master



Graphique 13 : Évolution de la spécialité du diplôme le plus élevé des CPIP entre 2012 et 2022 – Proportions



Pour l'ensemble des promotions étudiées, les élèves sont majoritairement diplômés en droit ou sciences politiques (58%); puis, à un moindre niveau, en sciences humaines et sociales (11%).

Les tendances relatives à ces courbes témoignent d'une augmentation des élèves diplômés de droit ou de

sciences politiques, passant de 49% en 2012 à 57% en 2022, avec un pic à 68% en 2020.

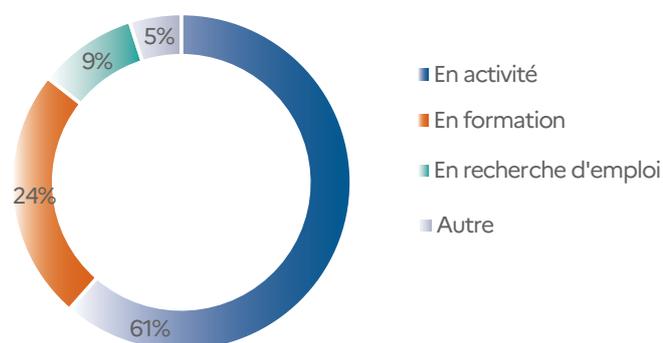
À l'inverse, les diplômés en sciences humaines et sociales sont de moins en moins nombreux, passant de 21% en 2012 à 8% en 2022.



58% des élèves sont diplômés en droit



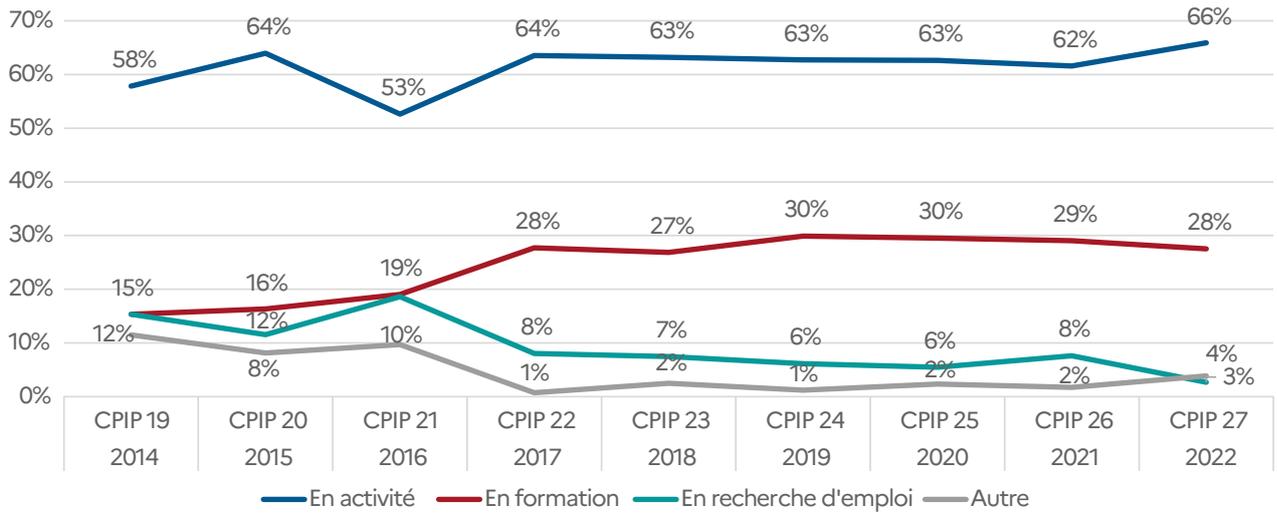
Graphique 14 : Situation professionnelle au moment du concours de CPIP – Proportions



Au moment de passer le concours de CPIP, les élèves étaient majoritairement en activité (61%) ou en formation (24%). Ce résultat laisse supposer qu'intégrer la formation de CPIP relève le plus souvent d'une reconversion professionnelle.

Avec le diplôme, l'expérience professionnelle représente un indicateur important pour le recrutement, dans la mesure où l'expérience professionnelle génère un certain niveau de maturité professionnelle. Cette maturité revêt un intérêt majeur pour un métier pouvant être considéré comme « à responsabilité », au regard des décisions quotidiennes que les CPIP sont amenés à prendre. De plus, les contacts quotidiens avec les probationnaires nécessitent certaines compétences relationnelles, que l'on peut imaginer davantage développées chez les détenteurs d'une expérience professionnelle antérieure.

Graphique 15 : Évolution de la situation professionnelle au moment du concours de CPIP – Proportions⁶



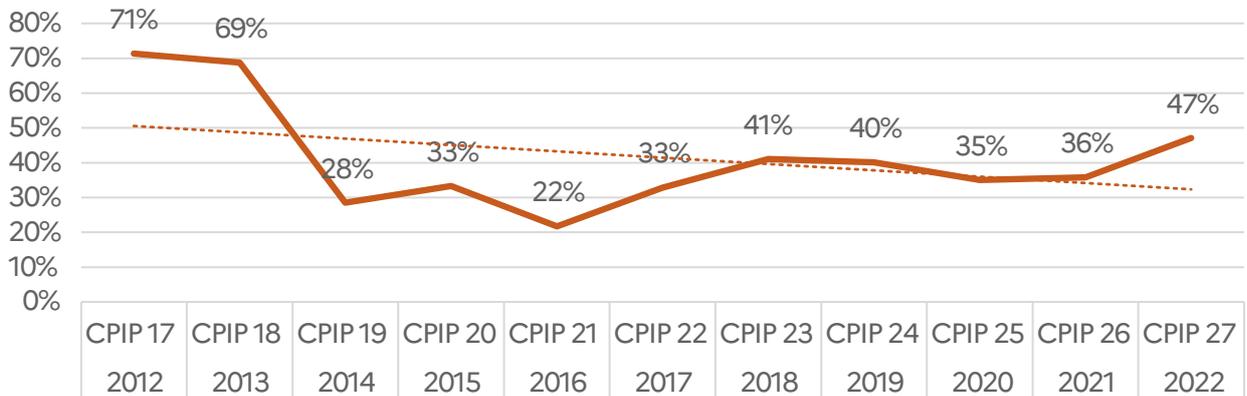
L'évolution des situations professionnelles au moment du concours témoigne d'une augmentation des personnes en activité ou en formation. À l'inverse, la courbe des personnes en recherche d'emploi décroît au

fil des années. Ainsi, de plus en plus d'élèves intègrent la formation de CPIP avec un bagage scolaire élevé, que la formation doit prendre en considération.



61% des élèves CPIP étaient en activité professionnelle au moment du concours
24% étaient en formation

Graphique 16 : Évolution de la part d'élèves CPIP ayant une expérience dans l'AP avant d'intégrer la formation – Proportions



En moyenne, entre 2012 et 2022, 38% des élèves CPIP ont déclaré avoir eu au moins une expérience professionnelle dans l'administration pénitentiaire avant d'intégrer la formation.

La courbe de tendance indique une très nette baisse de

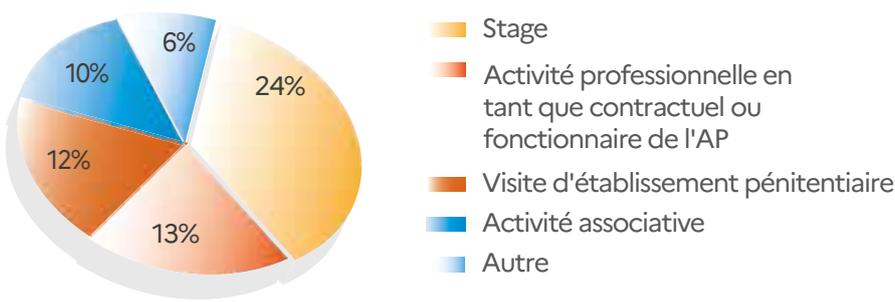
cette proportion. Ce constat est particulièrement visible après 2013, avec une représentativité passant de 69% à 28% en 2014, soit plus de deux fois moins de personnes concernées. Les proportions les moins élevées se situent entre les années 2014 et 2017. Les années suivantes montrent une nette augmentation.



38% des élèves ont connu au moins une expérience professionnelle dans l'AP

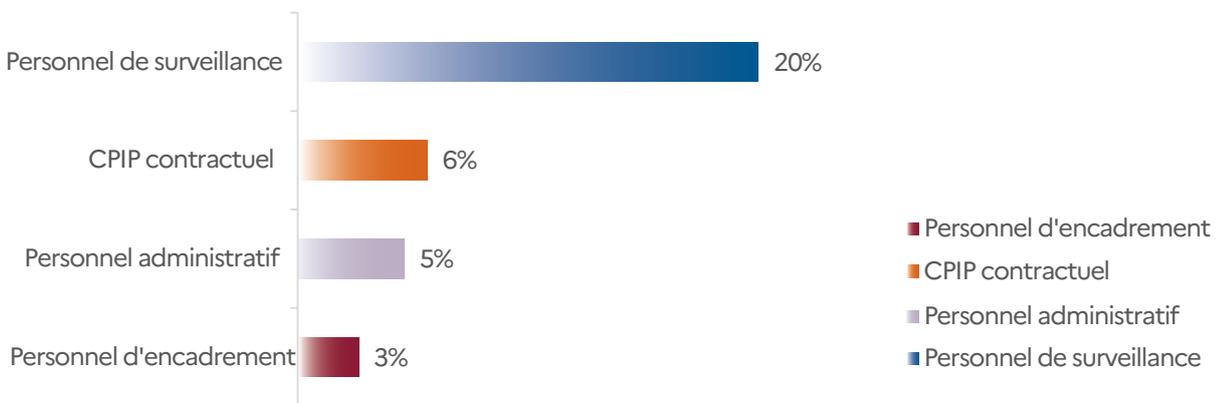
⁶ Cette question n'a été ajoutée aux questionnaires socio-démographiques qu'à partir de 2014.

Graphique 17 : Nature des expériences dans l'AP entre 2012 et 2022 – Proportions



Parmi les élèves possédant une expérience dans l'administration pénitentiaire avant d'intégrer la formation, 24% ont déclaré y avoir fait des stages, tandis que 13% y ont exercé une activité professionnelle. La visite d'établissements pénitentiaires concerne 12% de cet effectif.

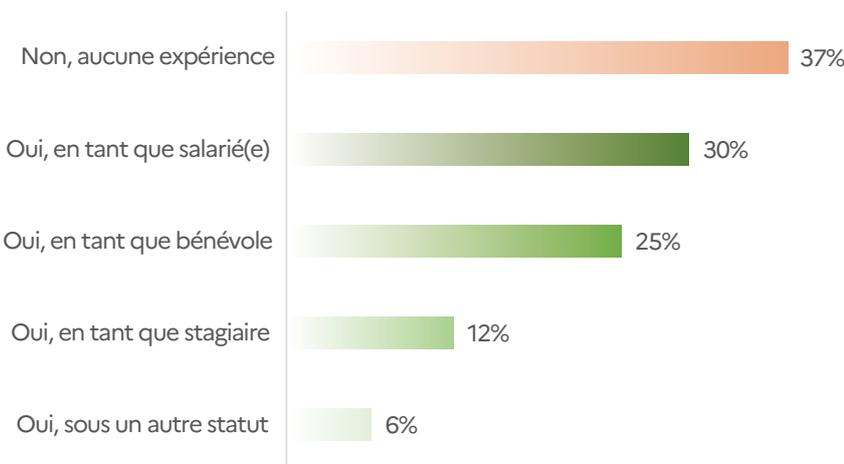
Graphique 18 : Corps de métier des élèves au moment de passer le concours de CPIP – Proportions



Entre 2012 et 2022, 20% des élèves exerçaient en tant que personnel de surveillance au moment de passer le

concours, 5% personnels administratifs, 3% personnels d'encadrement et 6% étaient contractuels.

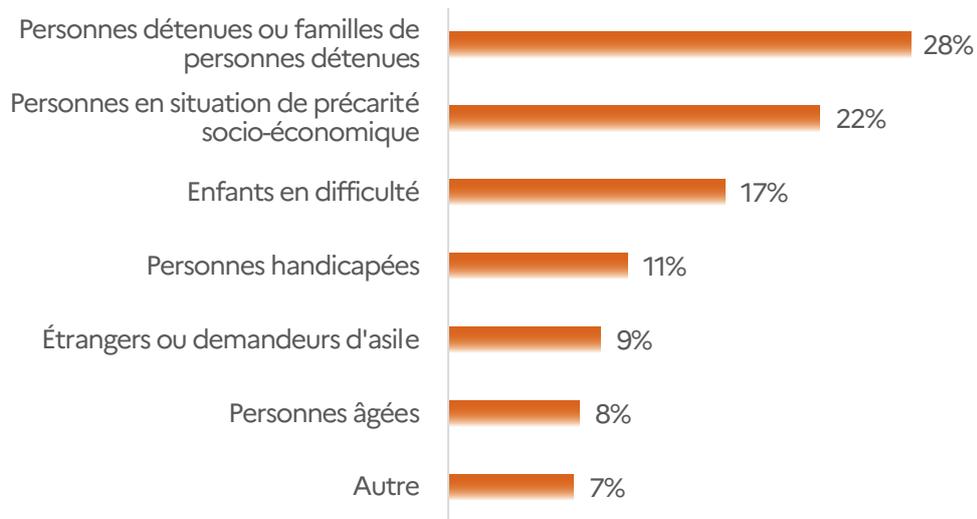
Graphique 19 : Expérience dans la prise en charge de personnes en situation de précarité (plusieurs réponses possibles) – Citations



Depuis ces dix dernières années, 63% des élèves CPIP ont mentionné avoir déjà une expérience dans la prise en charge de personnes en situation de précarité avant

d'intégrer la formation : 30% en tant que salariés, 25% bénévole et 12% stagiaire.

Graphique 20 : Types de publics pris en charge (plusieurs réponses possibles) – Citations



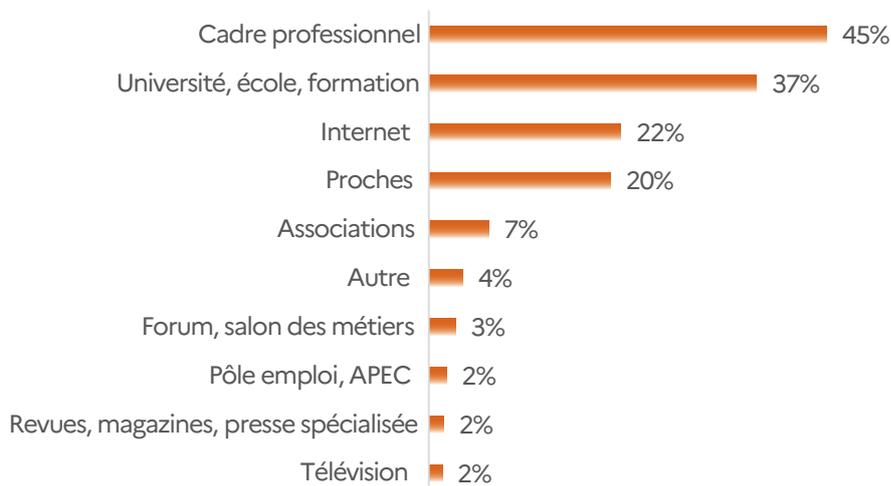
Parmi les publics pris en charge, les élèves ont été en contact avec des personnes détenues ou leurs familles (28%), sinon avec des personnes en situation de précarité socio-économique (22%). Les autres publics auprès

desquels ils sont intervenus sont des enfants en difficulté, des personnes handicapées, des étrangers ou demandeurs d'asile et des personnes âgées.



Intégrer la formation de CPIP : une priorité croissante pour les élèves

Graphique 21 : Moyens de connaissance du concours de CPIP (plusieurs réponses possibles) – Citations



Les moyens de connaissance du concours de CPIP les plus souvent cités sont le cadre professionnel (45% de personnes concernées) et l'université/ l'école/ la formation (37%).

Ensuite, internet et les proches représentent le moyen de connaissance du concours de respectivement 22% et 20% des répondants.

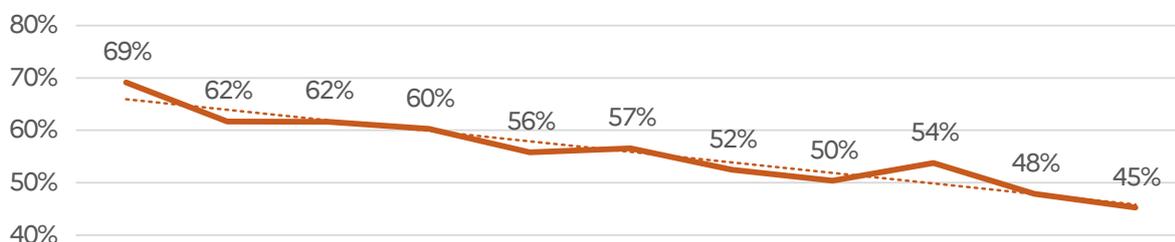
Les autres sources de connaissances sont mentionnées dans de moindres mesures.

Ces valeurs évoluent peu dans le temps, le cadre professionnel et la formation demeurent largement en tête depuis ces dix dernières années.



45% des élèves ont connu le concours dans le cadre professionnel
37% dans le cadre scolaire

Graphique 22 : Évolution de la proportion d'élèves ayant passé un autre concours en plus de celui de CPIP – Proportions



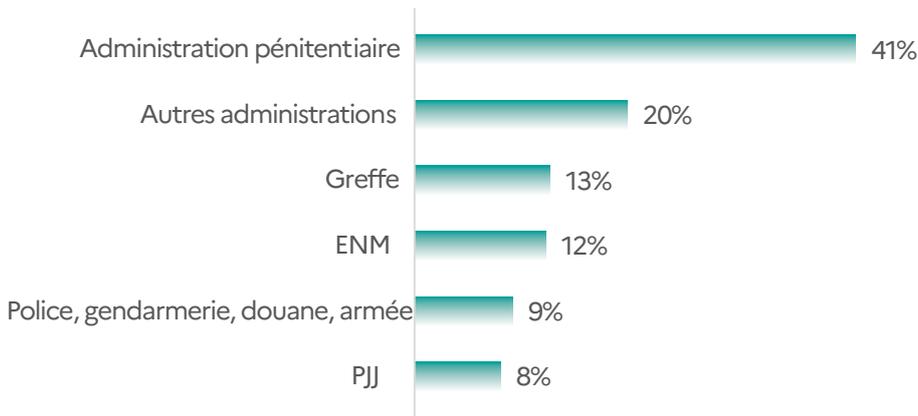
CPIP 17	CPIP 18	CPIP 19	CPIP 20	CPIP 21	CPIP 22	CPIP 23	CPIP 24	CPIP 25	CPIP 26	CPIP 27
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022

En moyenne, parmi les élèves interrogés, 55% ont passé un ou plusieurs autres concours que celui de CPIP l'année précédant l'entrée en formation. Le graphique permet de constater que cette proportion d'élèves baisse depuis 2012. Ils sont ainsi de moins en moins nombreux

à tenter plusieurs concours pour se consacrer davantage à celui de CPIP.

Par ailleurs, le nombre de concours passés la même année que celui de CPIP décroît lui aussi, passant en moyenne de 2,6 concours en 2012 à 1,8 en 2022.

Graphique 23 : Nature des autres concours passés entre 2012 et 2022 (plusieurs réponses possibles) – Citations

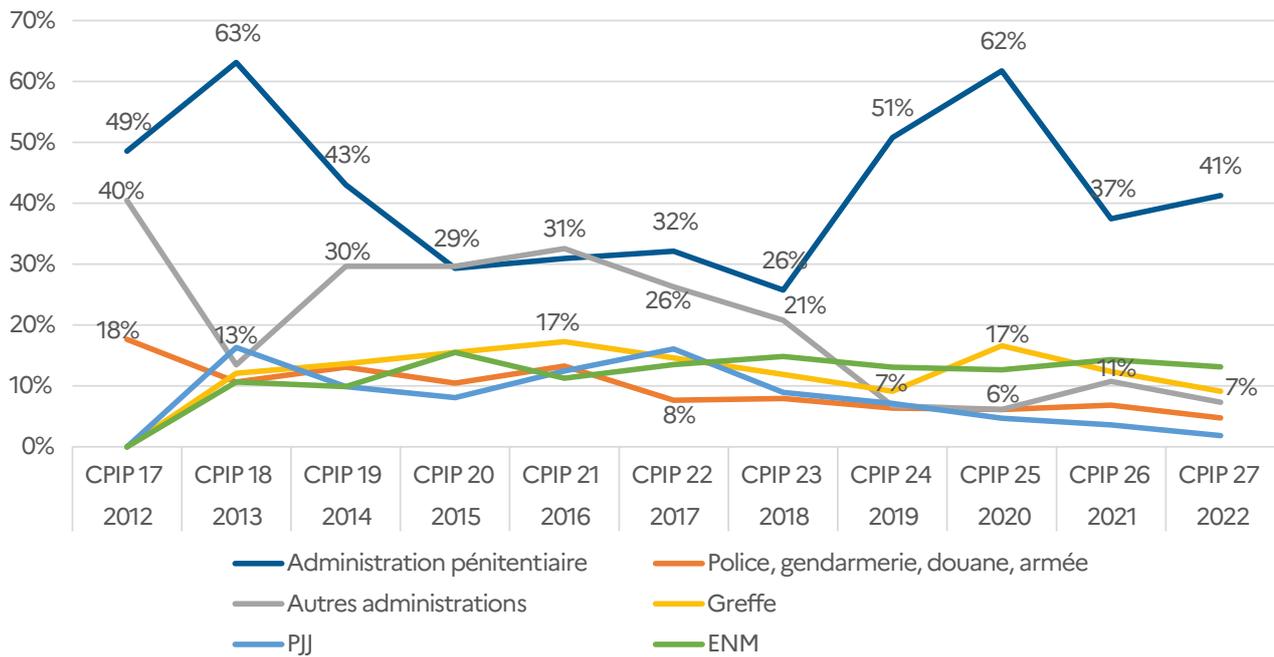


Parmi les élèves ayant tenté d'autres concours que celui de CPIP, une majorité d'entre eux s'est dirigée vers l'administration pénitentiaire (41%).

Ensuite, les concours du greffe et de l'ENM se suivent

avec respectivement 13% et 12% de mentions. En outre, 20% se sont présentés aux concours d'autres administrations. Le ministère de la Justice regroupe 74% des concours passés.

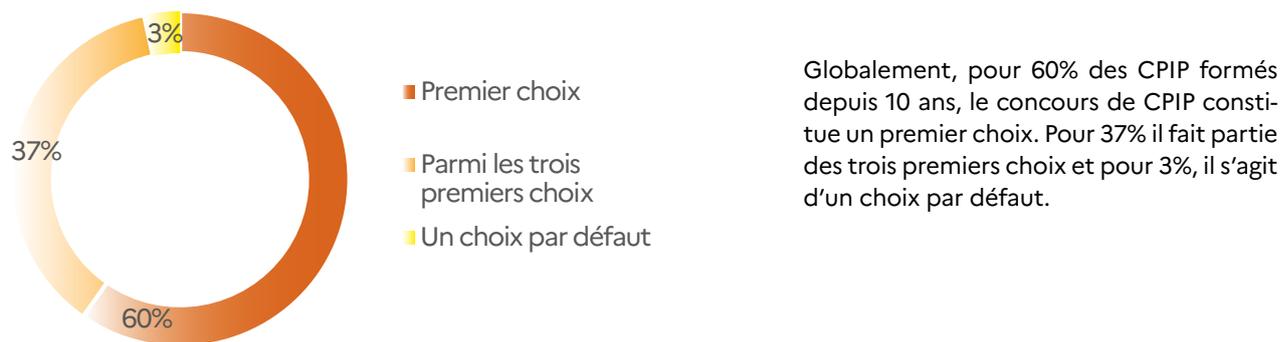
Graphique 24 : Évolution de la nature des autres concours passés entre 2012 et 2022 (plusieurs réponses possibles) – Citations



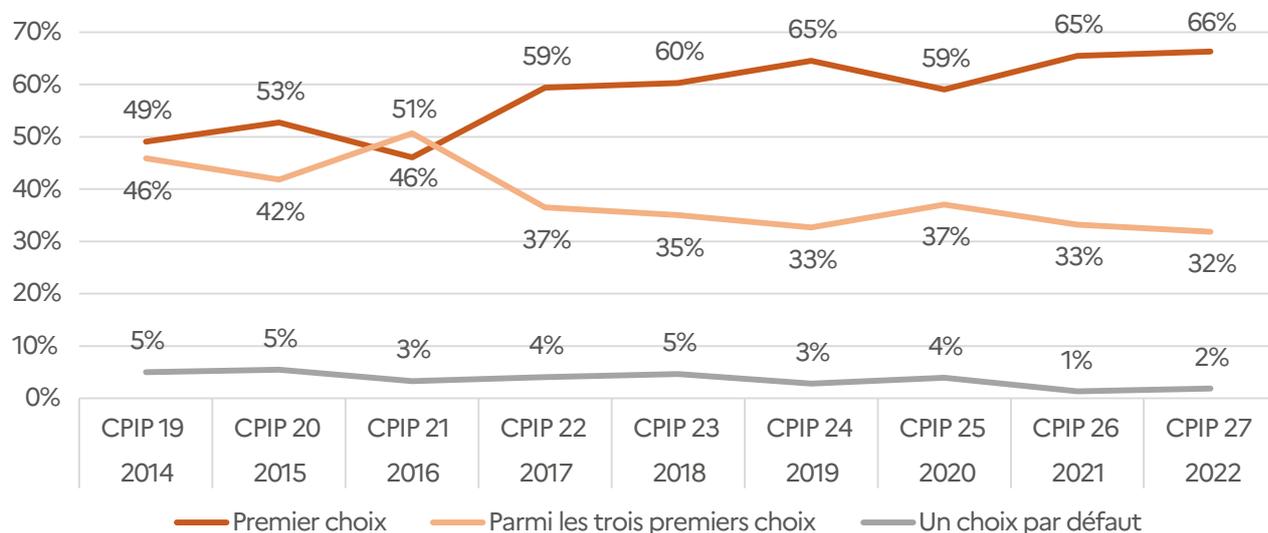
L'évolution de la nature des concours fluctue au fil des années. Par exemple, la courbe des concours de l'administration pénitentiaire oscille entre 26% et 63%. Par ailleurs, on constate une tendance à la baisse concernant

les concours de la PJJ et ceux de la police, la gendarmerie, la douane, etc... Les courbes relatives aux concours de l'ENM et des greffes sont relativement stables depuis 10 ans.

Graphique 25 : Place du concours de CPIP parmi les concours passés – Proportions⁷



Graphique 26 : Évolution de la place du concours de CPIP parmi les concours possédés - Proportions



Il est intéressant de constater que la courbe relative au premier choix augmente significativement, en passant de 49% en 2014 à 66% en 2022. Ainsi, le concours de CPIP représente de plus en plus une vocation pour les élèves. Ce constat rejoint le fait que les élèves se pré-

sentent de moins en moins à plusieurs concours et se concentrent davantage sur un objectif : intégrer la formation de CPIP.



Le concours de CPIP constitue un premier choix pour 60% des CPIP recrutés depuis 2017.



⁷ Cette question a été intégrée aux questionnaires socio-démographiques à partir de la 19^e promotion de CPIP.



Des motivations professionnelles et des perspectives d'évolution dans le métier de CPIP

Graphique 27 : Première motivation à passer le concours de CPIP – Proportions



Les motivations des élèves à devenir CPIP sont principalement d'ordre professionnel : 83% contre 17% pour les motivations utilitaristes.

La première motivation des agents est de contribuer à la réinsertion des personnes détenues (34%). Elle est suivie

par l'intérêt pour les métiers de relations humaines (26%).

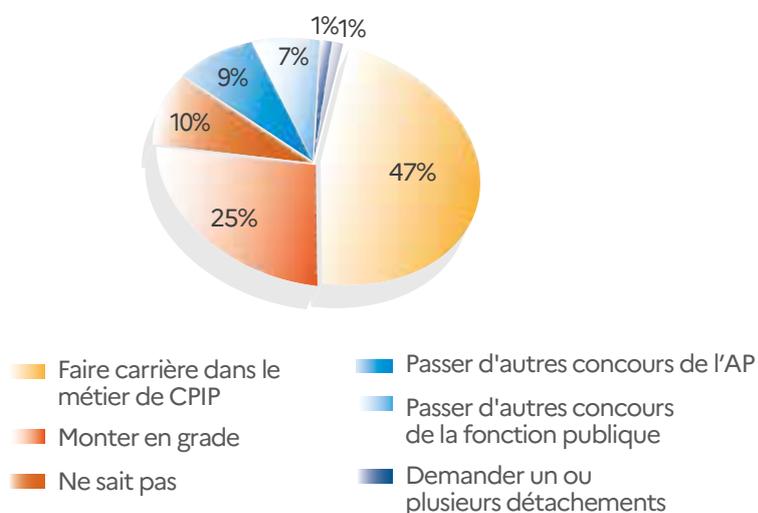
Concernant les motivations utilitaristes, les répondants sont motivés par le fait de devenir fonctionnaire (8%). Les autres motivations sont citées dans de moindres mesures.



Motivations essentiellement professionnelles

Première motivation : contribuer à la réinsertion des personnes détenues : 34% et l'intérêt pour les métiers de relations humaines 26%

Graphique 28 : Première perspective professionnelle envisagée – Proportions



Dans l'ensemble, 81% des CPIP entrés en formation entre 2012 et 2022 envisagent de rester dans l'administration pénitentiaire. Parmi eux, 47% souhaitent faire carrière dans le métier de CPIP, soit près de la moitié de l'effectif total. Ensuite, un quart des répondants envisagent de monter en grade et 9% projettent de passer d'autres concours de l'AP.

En outre, 10% des élèves ne savent pas quel tournant donner à leur carrière, 7% envisagent de passer d'autres concours de la fonction publique et 1% d'entre eux souhaitent demander un ou plusieurs détachements.



**À l'entrée en formation, 47% des élèves souhaitent faire carrière dans le métier de CPIP
1 élève sur 4 envisage de monter en grade**

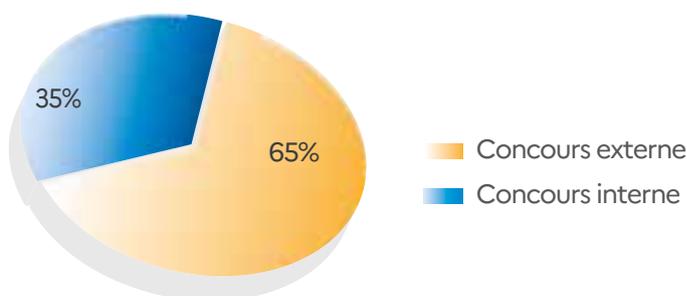


Les élèves internes : un âge moyen plus élevé et une expérience dans l'administration pénitentiaire significative

Les candidats au concours interne de CPIP sont majoritairement issus de la filière des personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire (72% pour la période étudiée). Pour ces agents, l'obtention du concours ne correspond donc pas à une entrée dans la fonction publique mais plutôt à une mobilité professionnelle synonyme de promotion, dans la mesure où, depuis 2019, elle le permet de rejoindre les personnels de la catégorie A.

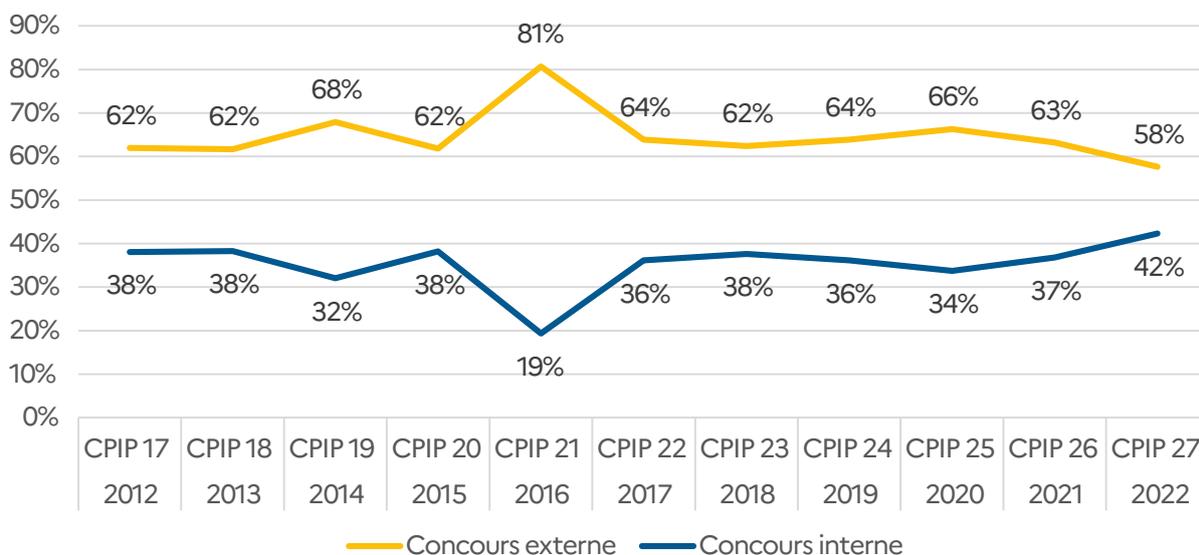
Le profil des élèves internes se distingue sur plusieurs points de celui de leurs collègues ayant intégré la formation via le concours externe. C'est pourquoi, cette partie leur est consacrée.

Graphique 29 : Modalité d'accès à la formation des élèves CPIP entre 2012 et 2022 - Proportions



Ces dix dernières années, 65% des élèves ont intégré la formation de CPIP par le biais du concours externe et 35% via le concours interne.

Graphique 30 : Évolution de la modalité d'accès à la formation de CPIP entre 2012 et 2022 - Proportions

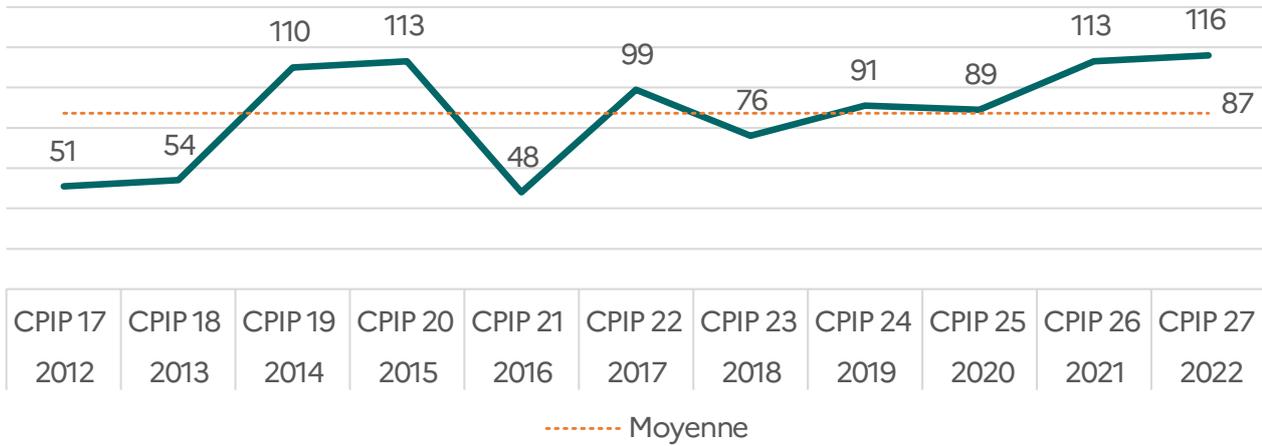


L'évolution des modalités d'accès à la formation est plutôt stable dans le temps.

motion sont entrés grâce au concours externe, contre seulement 19% d'élèves internes.

Notons tout de même que l'année 2016 se détache de la tendance observée puisque 81% des élèves de la pro-

Graphique 31 : Évolution des effectifs d'élèves entrés en formation de CPIP via le concours interne entre 2012 et 2022



CPIP 17	CPIP 18	CPIP 19	CPIP 20	CPIP 21	CPIP 22	CPIP 23	CPIP 24	CPIP 25	CPIP 26	CPIP 27
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022

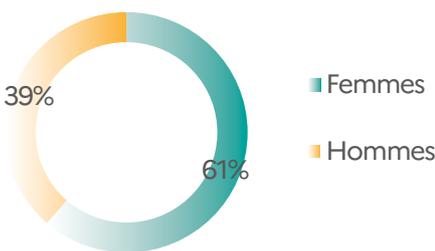
Depuis 2012, 960 élèves ont intégré la formation de CPIP par le biais du concours interne, soit 87 personnes en moyenne par promotion. Les élèves internes représentent 35% des effectifs de CPIP recrutés depuis 2012. Si les effectifs d'élèves internes semblent augmenter au fil des années, l'explication provient du fait que les

promotions accueillent de plus en plus d'élèves. À titre d'illustration, les promotions accueillant le plus d'élèves internes (CPIP 19, CPIP 20, CPIP 21 et CPIP 22) représentent également les promotions possédant les effectifs d'élèves les plus conséquents.



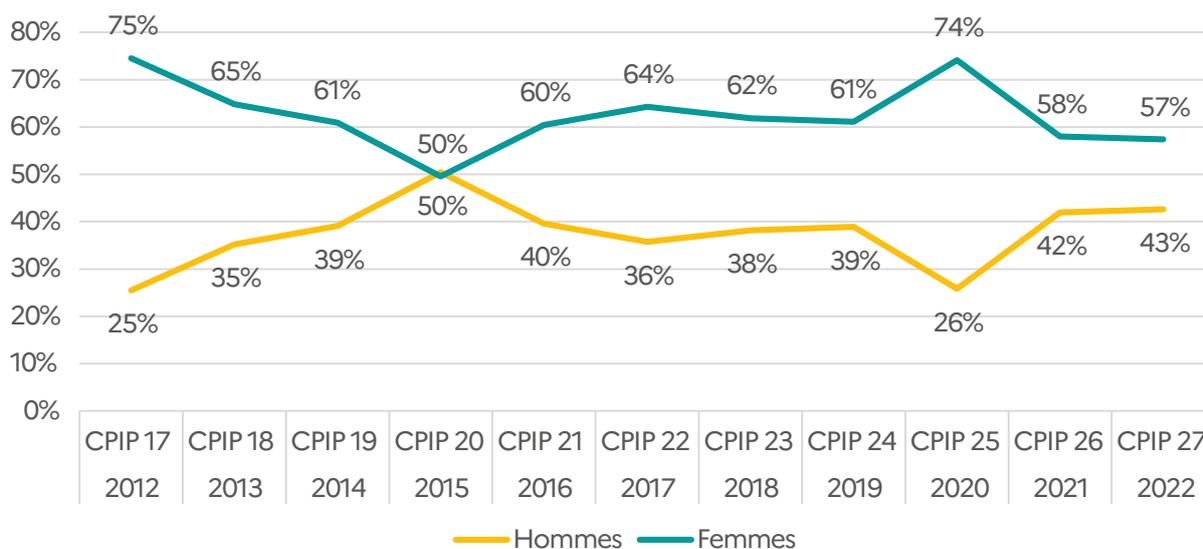
Depuis 2012, 960 élèves sont entrés en formation par le biais du concours interne, soit 35% des effectifs de CPIP recrutés.

Graphique 32 : Répartition par genre des élèves internes entrés en formation de CPIP entre 2012 et 2022 – Proportions



De manière similaire à la répartition par genre au sein des promotions, les femmes sont majoritaires parmi les élèves internes. Toutefois, en comparaison avec l'ensemble des CPIP (externes et internes), les femmes internes sont proportionnellement moins nombreuses avec 61% de représentativité, contre 75% pour l'effectif total. Ce constat s'explique par un effet de structure. En effet, les élèves internes sont principalement d'anciens surveillants, ce corps étant davantage représenté par des hommes.

Graphique 33 : Évolution de la répartition par genre des internes entre 2012 et 2022 – Proportions



Sur la période étudiée, les écarts entre les deux genres se réduisent. Bien que ce cas de figure soit exceptionnel, la 20^e promotion était ainsi composée d'autant de femmes que d'hommes parmi les internes. Dans une

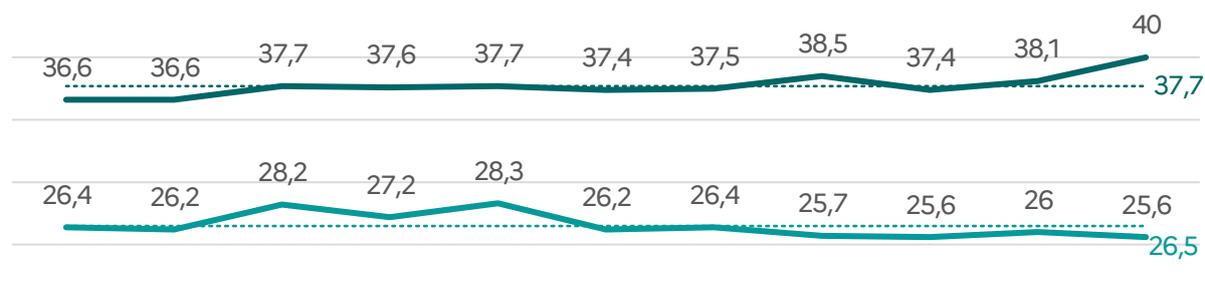
même tendance, les deux dernières promotions étudiées montrent une baisse de l'écart de représentativité des femmes et des hommes, bien qu'il soit encore significatif.



61% des élèves internes sont des femmes



Graphique 34 : Évolution de l'âge moyen des élèves internes et externes entre 2012 et 2022



	CIPIP 17	CIPIP 18	CIPIP 19	CIPIP 20	CIPIP 21	CIPIP 22	CIPIP 23	CIPIP 24	CIPIP 25	CIPIP 26
Proportions	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021

— Internes
 - - - - - Âge moyen des internes
 — Externes
 - - - - - Âge moyen des externes

En moyenne, les élèves issus du concours interne sont âgés de 37,7 ans, c'est presque 10 ans de plus que leurs collègues du concours externe, âgés de 26,5 ans en moyenne.

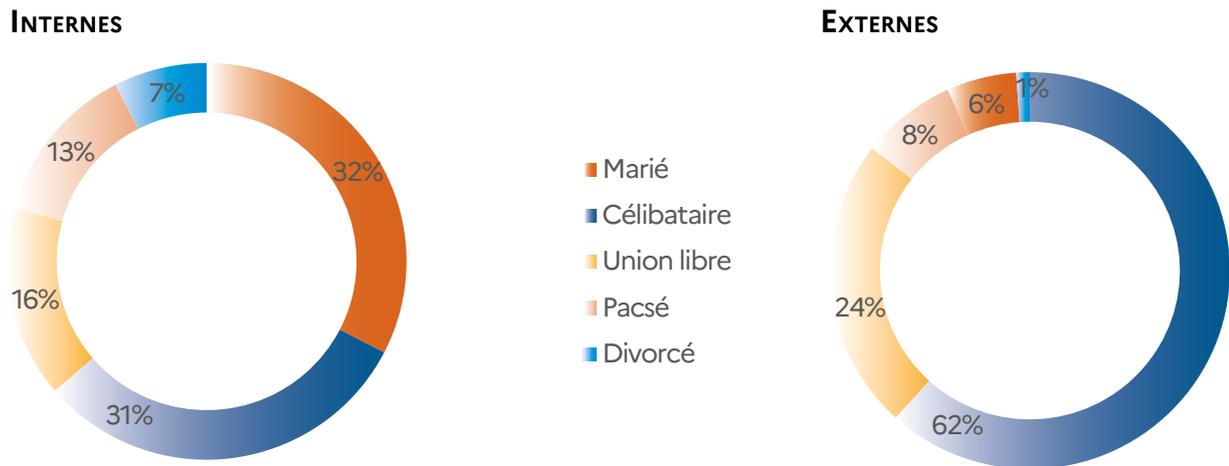
Quelques variations peuvent être constatées dans les moyennes d'âge depuis 10 ans, notamment une légère hausse de l'âge moyen des internes. À l'inverse, les externes entrent en formation un peu plus jeunes.



Âge moyen : internes : 37,7 ans externes : 26,5



Graphique 35 : Situation matrimoniale des élèves internes et externes entre 2012 et 2022 – Proportions



Les élèves internes sont principalement mariés (32%) ou célibataires (31%). À l'inverse, les élèves externes sont très majoritairement célibataires (62%) et 24% vivent

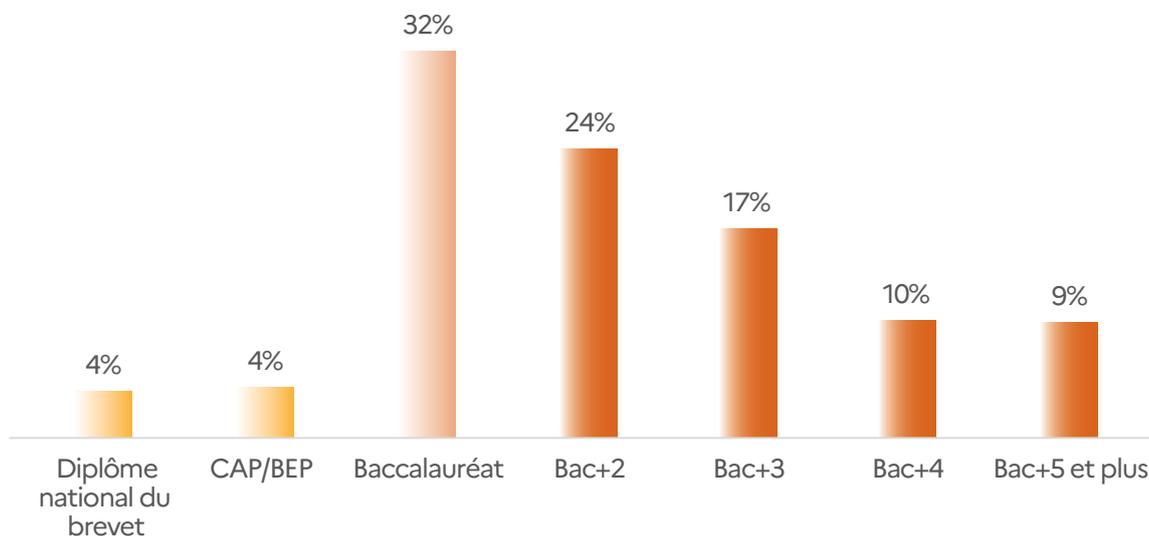
en union libre. Ce constat peut notamment s'expliquer par la différence d'âge entre ces deux publics, que nous avons soulignée plus haut.



En couple : 61% des internes 38% des externes

Célibataires : 39% des internes 62% des externes

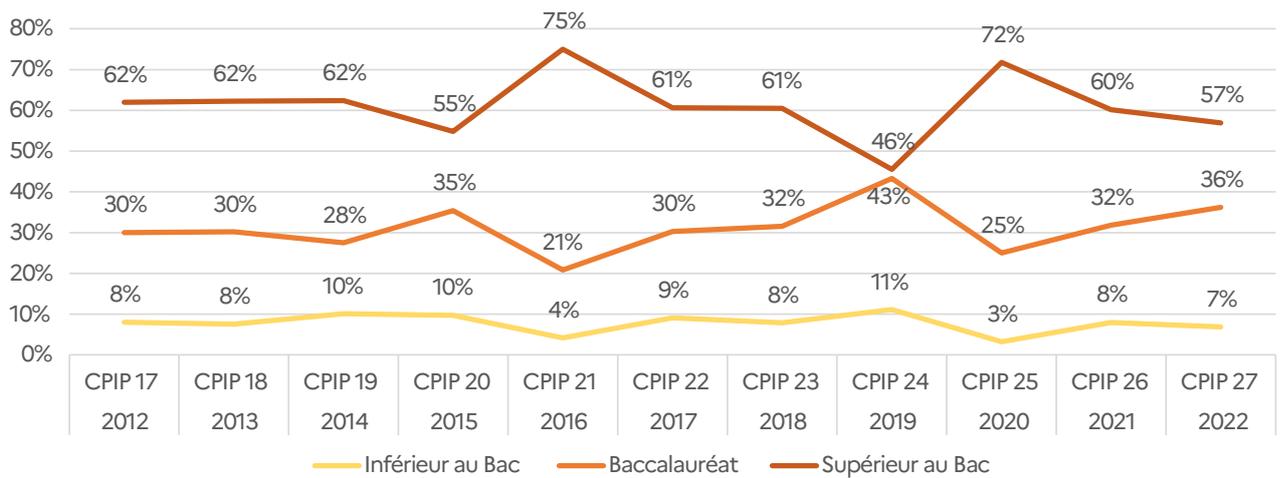
Graphique 36 : Diplôme le plus élevé des élèves internes entrés en formation de CPIP entre 2012 et 2022 – Proportions



La majorité des élèves internes sont diplômés du baccalauréat : 82% le possèdent. Parmi eux, 60% sont diplômés d'un diplôme du supérieur, principalement d'un Bac+2 (24%). En outre, seulement 8% ont un diplôme inférieur au baccalauréat.

En comparaison avec les métiers pénitentiaires exercés au préalable, essentiellement celui de surveillant, le capital scolaire des élèves CPIP interne est donc plus élevé puisque chez les élèves surveillants, 65% ont obtenu le baccalauréat et 25% sont, toujours en moyenne, diplômés du supérieur.

Graphique 37 : Évolution du diplôme des élèves internes entre 2012 et 2022 – Proportions

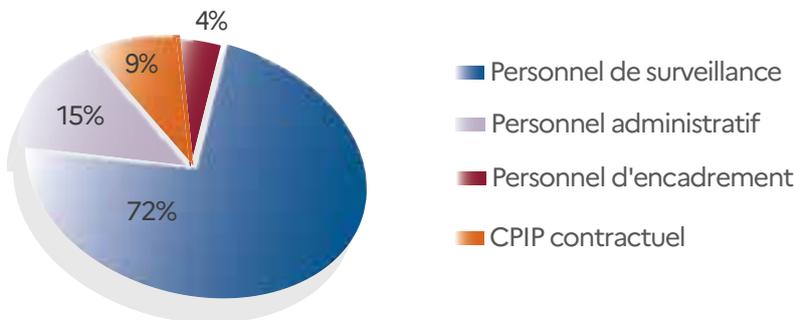


Comme en témoignent les courbes sur le graphique, quelques variations en 2016 et 2019, l'évolution des diplômes est plutôt stable, en dépit de



82% des internes possèdent le baccalauréat et 60% sont diplômés du supérieur

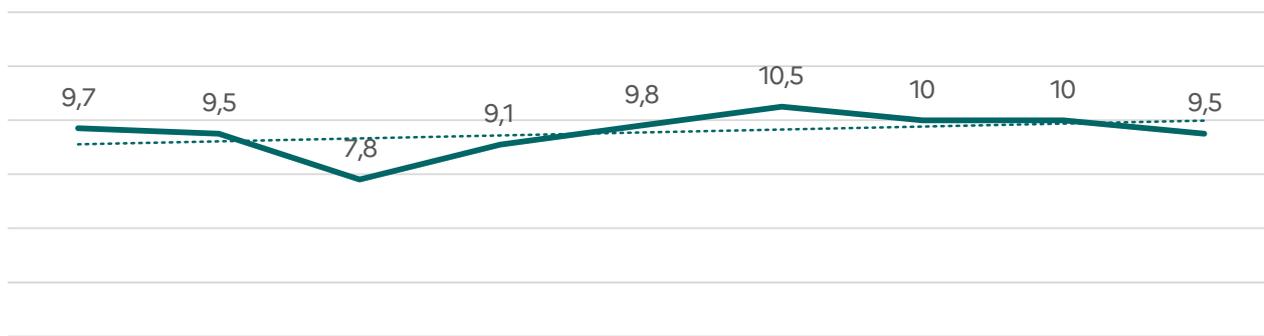
Graphique 38 : Dernier grade occupé par les élèves internes entre 2012 et 2022 – Proportions



Pratiquement les trois quarts des élèves internes exerçaient en tant que personnel de surveillance avant de passer le concours de CPIP. Ensuite, 15% étaient personnels administratifs et 9% personnels d'encadrement. Enfin, 4% étaient CPIP contractuels.



72% des élèves internes recrutés depuis 2012 étaient personnels de surveillance

Graphique 39 : Évolution de l'ancienneté moyenne dans l'AP des élèves internes entre 2012 et 2022⁸

CPIP 19	CPIP 20	CPIP 21	CPIP 22	CPIP 23	CPIP 24	CPIP 25	CPIP 26	CPIP 27
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022

En moyenne, les élèves internes ont 9,5 ans d'ancienneté dans l'administration pénitentiaire, contre 1,9 ans pour les externes.

L'évolution de l'ancienneté des élèves dans l'AP montre une légère tendance à la hausse pour les internes.



Les élèves internes ont en moyenne 9,5 d'ancienneté dans l'AP, contre 1,3 pour les externes

⁸ Cette question n'a été intégrée aux questionnaires socio-démographiques qu'à partir de 2014.

Conclusion

Ces dix dernières années, l'Énap et les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) ont accueilli 2753 nouveaux CPIP, générant un important renouvellement des personnels exerçant les missions d'insertion et de probation. L'évolution du profil des élèves CPIP est caractérisée par une augmentation des entrants en formation. Ce constat s'explique tout d'abord par l'augmentation des recrutements au sein des SPIP, suite à la loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la Justice. Dans un second temps, l'augmentation des effectifs d'entrants en formation peut également s'expliquer par l'arrivée en 2019 de la réforme statutaire des CPIP. Celle-ci a fait évoluer les CPIP de la catégorie B vers la catégorie A, leur permettant de bénéficier de grilles indiciaires revalorisées. Cette évolution a certainement permis d'attirer davantage de candidats au concours de CPIP.

En outre, on constate une pérennisation des proportions de femmes entrant en formation, avec en moyenne, 76% de représentativité au sein des promotions de CPIP. Cette prédominance peut s'expliquer par l'évolution de la définition du métier de CPIP et de ses missions, de plus en plus liées au champ juridique et criminologique. Cette tendance tend à renforcer leur recrutement, dans la mesure où elles sont majoritaires sur les bancs des universités de droit.

Cette stabilité rejoint celle de l'âge, qui évolue peu dans le temps (30,5 ans en moyenne). Comme par le passé, depuis 2012, les entrants en formation de CPIP sont surdiplômés par rapport au niveau de diplôme requis

pour accéder au concours. En effet, une majorité des agents est diplômée d'un master, principalement dans le domaine du droit. Ainsi, les élèves entrent en formation avec un bagage juridique solide, leur permettant de mieux appréhender le volet « droit », nécessaire à l'exercice de leurs futures fonctions. Par ailleurs, il est intéressant de noter que la plupart des entrants en formation étaient en activité professionnelle au moment de passer le concours. Si certains exerçaient déjà dans l'administration pénitentiaire, d'autres ont intégré la formation de CPIP dans la dynamique d'une reconversion professionnelle.

Ajouté à ce constat, le nombre de concours passés la même année que celui de CPIP est en baisse, les candidats se consacrant davantage à ce dernier. Ensuite, les élèves déclarent majoritairement, et de plus en plus au fil des années, que le concours de CPIP représente un premier choix. Finalement, la réforme statutaire des CPIP offre désormais aux candidats, la perspective d'une ascension professionnelle à la hauteur de leur diplôme.

Les perspectives professionnelles déclarées par les élèves en début de formation viennent appuyer ce constat, puisque la majorité d'entre eux souhaitent faire carrière dans le métier de CPIP, tandis qu'une proportion notable envisage de monter en grade.

Bibliographie

BOUAGGA (Y.), « Le métier de conseiller d'insertion et de probation : dans les coulisses de l'Etat pénal », *Sociologie du Travail*, Volume 54, Issue 3, 2012, pp317-337.

COMBESSIE (P.), *Prisons des villes et prisons des campagnes*, Étude d'écologie sociale, Les éditions de l'Atelier, 1996. MARCHETTI (A.M.), *La prison dans la Cité*, Desclée de Brouwer, 1996.

Décret n°2010-1639 du 23 décembre 2010, portant statut des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation.

Décret n° 2019-50 du 30 janvier 2019 portant statut particulier du corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation.

RAMBOURG (C.), *La féminisation à l'épreuve de la prison : recompositions et permanences d'un ordre professionnel*, CIRAP, Énap, 2013.

GRAS (L.), LAPEYRONIE (M.), *Qui devient conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation. Évolution du profil socio-*

démographique des CPIP à l'entrée en formation de 1995 à 2013 », *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 2015.

FEVRIER (F.), « Identité pénitentiaire et intégration au ministère de la Justice » dans MBANZOULOU (P.), DIEU (F.) (dir), *Administration pénitentiaire et justice - un siècle de rattachement*, Editions

KELLENS (V.G.), « Prison et sécurité : un couple trop soudé », In Tak P. et Jendly M., *L'exécution des sanctions privatives de liberté et les impératifs de la sécurité*, Wolf, Nijmegen, 2006, pp.187-191.

MARCHETTI (A.M.), *La prison dans la cité*, Editions Desclée de Brouwer, 1996

VAILLANT (E.), *Ces filières de filles qui manquent de garçons*, l'Étudiant, avril 2011.



LES ÉLÈVES CPIP

profil - motivations – perspectives

2012 – 2022

Observatoire
de la formation



Directeur de la publication : Sébastien CAUWEL

Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU

Rédaction : Cécilia LAGARDE

Mise en page et impression : Unité édition

Crédit photo : Énap

Janvier 2023